

Code de fonction	110.142.10
Date édition	01.01.2020
Date modification	01.05.2024
Prochaine révision	01.05.2029
Service	SPM

DESCRIPTIF DE FONCTION TYPE

CHEF-FE DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Toute dénomination de personne, de statut ou de fonction se rapporte aux personnes des deux sexes.

Description générale de la mission

Le titulaire de la fonction dirige le service de la police municipale, il est responsable d'appliquer la politique du Conseil administratif en matière de sécurité publique en collaborant étroitement avec les différents partenaires. Il met en place des stratégies sécuritaires avec les différents corps de sécurité communaux (CP 51, OPC, mais aussi les corps d'appui sanitaires) en veillant à leur intégration avec les dispositifs cantonaux (ORCA notamment). Il coordonne des actions visant à offrir aux citoyens un espace public accessible et sûr. A ce titre, il veille notamment à ce que la police municipale garantisse, par des actions diverses, une présence régulière et visible sur le territoire dans le but notamment de prévenir les incivilités et la délinquance dans le cadre des prérogatives prévues par la loi (LAPM). Il met également en place des actions de prévention et de répression contre les incivilités et les problématiques locales.

Il dirige une équipe pluridisciplinaire et organise son service avec les moyens humains, techniques, administratifs et financiers nécessaires à la conduite de ses activités selon les orientations, les délais et les normes en vigueur.

Le titulaire de la fonction apporte son expertise au Secrétaire général adjoint du pôle prestations, ainsi qu'au Conseiller administratif délégué. Il veille plus particulièrement à les conseiller pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de sécurité de proximité.

Dans son action, il tient compte des besoins et des contraintes individuels et collectifs permettant la proposition de mesures adaptées. Il collabore et s'implique activement dans les différents projets communs, transversaux ou spécifiques de l'administration.

Activités principales

- Diriger le service conformément au descriptif de fonction général de chef de service
- Assurer l'ilotage, les interventions de police (LAPM) et l'exercice des prérogatives dédiées en matière de police judiciaire
- Superviser la coordination des actions de la police municipale avec d'autres corps de police communaux et cantonaux
- Favoriser et développer des relations et des moments d'échange entre les acteurs de la sécurité et la population
- Assurer la sécurité routière
- Garantir la sécurité lors des manifestations et sur les lieux de rassemblement
- Veiller au respect de la propreté sur le territoire communal
- Assurer la gestion du contrôle du stationnement sur le territoire communal

- Assurer la délivrance des commandements de payer, sous délégation du service cantonal
- Garantir le transport des urnes lors des votations et élections
- Déposer les plaintes pénales pour dommages à la propriété, violation de domicile et/ou vol pour l'ensemble de l'administration et répondre au pouvoir judiciaire sur délégation du Conseil administratif
- Représenter la police municipale au sein des groupes de travail communaux, intercommunaux ou cantonaux

Activité(s) complémentaire(s) :

- Instruire et délivrer des autorisations de droit cantonal
- S'informer sur le traitement des missions particulières confiées à ses subordonnés
- Assurer une veille stratégique dans son domaine d'activité
- Réaliser toute autre tâche liée directement ou indirectement à la fonction

Conditions particulières d'exercice

- Nationalité suisse ou permis C
- Assumer l'obligation de porter l'uniforme lorsque la fonction l'exige
- Respecter l'éthique professionnelle et éviter notamment tout abus d'autorité

Compétences-clés et profil requis

- Formation professionnelle des agents de la police municipale (de base et continue) ou Brevet fédéral de policier
- Expérience confirmée dans un poste à responsabilités
- Formation dans la gestion de crise et d'évènements particuliers
- Expérience de commandement ou de participation à des états-majors
- Expérience ou formation en gestion de projets
- Connaissance des institutions et des moyens cantonaux de sécurité ainsi que de leur organisation
- Leadership et management humain, aptitude à diriger et à gérer du personnel
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Esprit d'initiative
- Sens de la communication
- Approche orientée solutions

Position structurelle

La subordination et les rapports hiérarchiques sont décrits dans les organigrammes de la Ville de Vernier.

Descriptif(s) de fonction général(aux) lié(s) à la fonction

- Employé communal - 000.000.01
- Chef de service - 000.000.03